



Mise en œuvre du Grenelle par les collectivités locales

Quels dispositifs de financement
pour les bâtiments performants ?



« PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES »



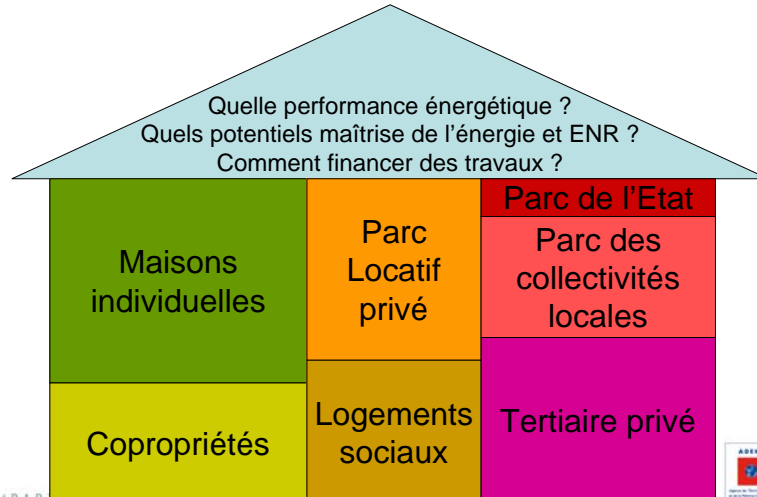
- Quelles actions sur le parc non directement contrôlé ? logement privé, logement social
- Quelles actions sur le parc directement contrôlé ? dispositifs existants, réflexions en cours



« PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES »



bâtiment = bâtiment ?



PAR



3



1- Quelles actions sur le parc non directement contrôlé ?

logement privé, logement social



«PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES»



1.1- Logement privé : Outils financiers post-Grenelle



Neuf	Réhabilitation
<ul style="list-style-type: none"> • Verdissement du crédit d'impôt TEPA <ul style="list-style-type: none"> - Porté à 40% sur 7 ans • Verdissement du PTZ <ul style="list-style-type: none"> - Plafond augmenté de 20 K€ • Verdissement dispositifs locatifs <ul style="list-style-type: none"> - Robien, Borloo, Scellier 	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit d'impôt révisé <ul style="list-style-type: none"> - Recentrage et élargissement - Cible : opérations légères • Eco-prêt à taux zéro <ul style="list-style-type: none"> - Prêt à 0% de 30 K€ max - Cibles : opérations lourdes « bouquets de travaux »
<ul style="list-style-type: none"> • Renforcement des CEE <ul style="list-style-type: none"> - Objectif CEE x5 à x10 - Ciblage spécifique sur la précarité énergétique 	



« PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES »



5

Logement privé : autres dispositifs



- Localisation : subventions locales et prêts bonifiés par les collectivités locales
- Revenus : aides Anah, dispositif précarité énergétique
- Propriétaire bailleur : déduction revenus fiscaux, ligne additionnelle sur la quittance
- Tous : prêts LDD



« PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES »



6

Quelles actions des collectivités locales ?

- Cibler les moyens financiers sur des cibles spécifiques
 - précarité énergétique
 - copropriétés
 - personnes âgées
- Mais surtout développer les moyens humains



« PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES »



7

1.2- Logement social

- Réhabilitation : une gamme de dispositifs
 - Eco-prêt logement social
 - Ligne supplémentaire sur la quittance
 - Dégrèvement de taxe foncière
 - Et en plus...
 - Aides ADEME pour les diagnostics
 - Utilisation des fonds FEDER
 - Renforcement des aides ANRU
 - Renforcement des CEE
- Neuf : prêt logement sociaux neufs CDC



« PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES »



8

Quelles actions des collectivités locales ?

- Pas de besoin financier complémentaire
- Accompagner les expérimentations de partage de charge avec les locataire
- Identifier un parc social très délabré ?



«PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES»



9



2- Quelles actions sur le parc directement contrôlé ?

dispositifs existants, réflexions en cours



«PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES»



L'addition sera lourde pour les collectivités locales

Lignes de transport en commun en site propre, rénovation thermique des 243 millions de mètres carrés dont elles ont la responsabilité, régions, départements et communes devront mettre la main à la poche pour que la France respecte ses objectifs de réduction des émissions de CO₂.

En dépit de l'échec des négociations internationales à Copenhague et de la lenteur avec laquelle le projet de loi Grenelle de l'environnement est examiné, l'addition à venir pour les collectivités territoriales françaises en matière de lutte contre le changement climatique s'annonce importante. Selon les derniers calculs présentés en décembre par le commissariat général au développement durable, le respect des engagements du projet de loi par l'ensemble des acteurs (privé, Etat, collectivités locales) représenterait une dépense de 400 milliards d'euros d'ici à 2020, dont la moitié uniquement pour le volet bâtiment. Avec un brin de naïveté, le site Internet du ministère de l'Ecologie reconnaît que, « pour l'heure, il n'est pas prévu de mesures financières spécifiques pour le patrimoine appartenant aux collectivités locales ».

4 milliards apportés par l'Etat

Sur 400 millions de mètres carrés du parc tertiaire public recensé ces dernières années, les collectivités territo-

LE CHANTIER DE LA RÉNOVATION THERMIQUE DU PATRIMOINE DES VILLES

Données 2009

Parc des collectivités territoriales	Maisons de retraite	Action sociale	Enseignement	Equipements sportifs, culturels et de loisirs	Bureaux
Surfaces (en millions de m ²)	21,3	36,6	149,2	44,5	28,8
Consommation (en GWh)	5.146	8.322	21.576	13.728	5.571
Consommation moyenne (en kWh/m ²)	242	227	145	308	193

Source : CEREN

riales ont la haute main sur plus de la moitié, si l'on compte les bâtiments qu'elles occupent, mais aussi les lycées, collèges et écoles primaires, sans oublier les bâtiments sportifs et les maisons de retraite. La facture s'annonce lourde : le simple bilan énergétique est estimé par le ministère à plus de 2 euros par mètre carré et l'isolation, où l'installation de nouveaux systèmes de chauffage, entre 200 et 300 euros par mètre carré ! Des outils ont été créés, à l'exemple du fonds chaleur, piloté par l'Ademe, qui

représente 1 milliard d'euros d'aides entre 2009 et 2011. Et elles sont désormais éligibles au tarif de rachat de l'électricité d'origine renouvelable des installations qu'elles ont financées et bénéficieront d'un tarif élevé à l'issue de la dernière réforme du prix de rachat de l'énergie solaire.

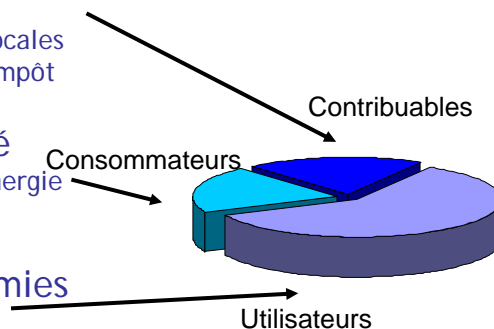
Le simple bilan énergétique est estimé à 2 euros par mètre carré.

Le programme ne s'arrête pas là : les villes devront multiplier par 6 en dix ans leur réseau de transport en commun en site propre, ce qui suppose de trouver 36 milliards d'euros d'ici à 2020 ! Problème : l'Etat a prévu d'appor-



La gamme des outils

- Aides directes de l'Etat et des collectivités locales
 - Subventions nationales et locales
 - Défisicalisation et crédit d'impôt
 - Prêts bonifiés
- Mécanismes de marché
 - Certificats d'économie d'énergie
 - Projets domestiques
 - Tarifs de rachat
- Répartition des économies
 - Tiers financement
 - Charge additionnelle au loyer



« PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES »



2.1- Dispositifs existants

- Aides directes de l'Etat et des collectivités locales
 - Subventions = *fonds chaleur*
 - Prêts bonifiés = *prêt BEI*
- Mécanismes de marché
 - *Certificats d'économie d'énergie*
 - Tarifs de rachat
- Répartition des économies
 - *Tiers financement = CPE*



« PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES »



13

Fonds chaleur ADEME

- 1 Milliard € pour la période 2009-2011, puis 800 millions €/an
- Appel à projets national Biomasse chaleur industrie-agriculture et gestion des autres projets par les directions régionales ADEME
- Mécanisme
 - Simplifié et déclencheur de projets
 - Non cumulable avec CEE
 - Installations soumises au PNAQ éligibles
 - Fonctionnement seul ou en partenariat (Région, FEDER)
 - Grille de calcul des aides simplifiées et ajustement par analyse économique.
 - L'aide globale devra respecter les règles de l'encadrement Européen



« PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES »



14

Prêt de la BEI

- Facilité Haute Qualité Energie Environnement
 - Enveloppe BEI de 350 M€ sur deux ans (2008-2009)
 - Gérée par la Caisse d'Epargne
- Mise en œuvre
 - Objectif HPE, THPE, BBC, HQE, démonstrateurs Prebat
 - Financement 50% max du coût total, gestion directe Caisse d'Epargne si < 50 M€
 - Taux, durée, etc. : géré Caisse d'Epargne

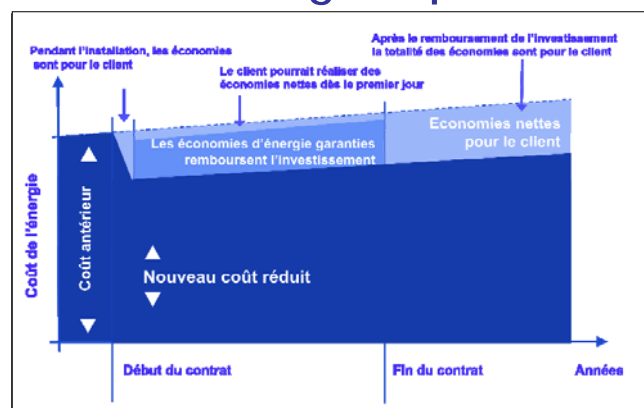


PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES



15

Contrats de performance énergétique



PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES



16

2.2- Réflexions en cours

- Aides directes de l'Etat et des collectivités locales
 - Subventions = Fonds taxe carbone ?
 - Prêts bonifiés = prêt BEI 2, prêt CDC ?
- Mécanismes de marché
- Répartition des économies
 - Tiers financement : montages « in house »



PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES



17

Certificats d'économie d'énergie 2e période

- Lancement de la deuxième période
 - obligation totale = 345 TWh cumac (soit 6,4 fois l'obligation de la première période)
 - extension aux distributeurs de carburants (90 TWh cumac)
 - début au au 1er sept 2010
- Utilisation par les collectivités locales
 - éligibilité des collectivités
 - délai maximum de 12 à 18 mois entre réalisation d'une action et la demande de CEE
 - seuil minimum ré-évalué à la hausse (20 GWh cumac ?)
 - ciblage précarité énergétique (modalités non définies)

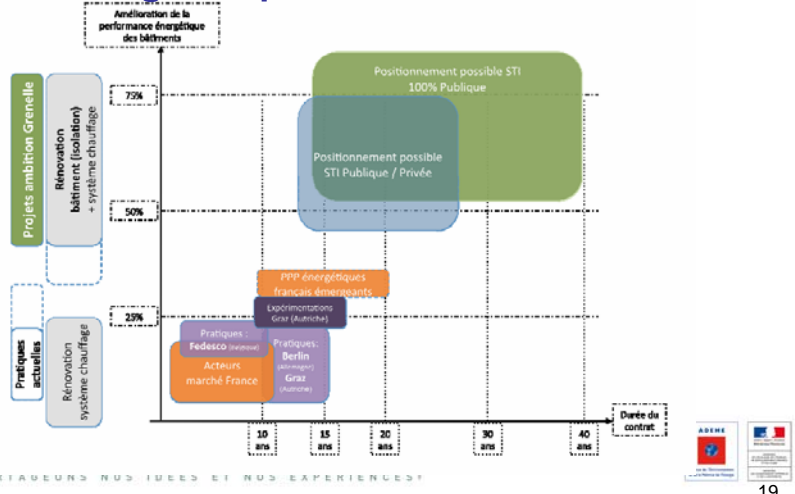


PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES



18

Contrats de performance énergétique « in house »



« PARTAGEONS NOS IDÉES ET NOS EXPÉRIENCES »



mathieu.wellhoff@ademe.fr
www.ademe.fr

